

Plusieurs parfums et médicaments contiennent de l'alcool. Est-il permis de les utiliser ?

□ Mercredi

□ 26 Rabî'oul Awwal 1440

* 5 Décembre 2018

□ DAROUL IFTA DE LA RÉUNION □

□ ═══ °❖⊗⊗❖° ═══ □

□ QUESTION

Plusieurs parfums et médicaments contiennent de l'alcool. Est-il permis de les utiliser ?

•.....•

□ RÉPONSE

Aujourd'hui, l'alcool présent dans la grande majorité des parfums et médicaments n'est pas élaboré à partir de végétaux tels que dattes ou raisins, mais à partir d'autres substances (en grande majorité chimiques et synthétiques).

Des savants hanafites contemporains ont privilégié l'avis de l'Imâm Abou Hanîfa (rahimahoullah) sur cette question. Ils considèrent ainsi que l'utilisation de ce type de médicament est tolérée, tant que sa consommation ne provoque pas d'ivresse.

Par ailleurs, ils sont aussi d'avis que l'usage de ce type de parfum est autorisé. (Takmilah Fathoul Moulhim 3/608)

Néanmoins, une personne voulant s'en abstenir peut le faire, si elle préfère la précaution, au vu de la divergence d'opinion entre les savants.

Wa Allâhou A'lam !

DAROUL IFTA DE LA RÉUNION

Centre de Recherches et de Fatâwa de la Réunion

